

Résumé de l'expertise n° 23/SOL/5403

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage : ... APPARTEMENT

	Prestations	Conclusion
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
0	Etat des Risques et Pollutions	
	DPE	197 6
m ²	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 59,46 m² Surface au sol totale : 59,69 m²



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier: 23/SOL/5403

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201

Date du repérage : 15/03/2023 Heure d'arrivée : 11 h 45 Durée du repérage : 01 h 15

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : Hautes-Pyrénées
Adresse : 2 PLACE AU BOIS
Commune : 65000 TARBES

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage :.... APPARTEMENT

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

Néant

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : Mr et Mme LERAY

Adresse :..... 2 BIS RUE DE LA LIBERTE 65460 BOURS

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire

Nom et prénom : Mr et Mme LERAY

Adresse : 2 BIS RUE DE LA LIBERTE

65460 BOURS

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :OSZUST

65000 TARBES

Numéro SIRET:91748163200011

Désignation de la compagnie d'assurance : ... MAVIT

Numéro de police et date de validité :2011474 - 31/12/2022

Certification de compétence C1792 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 12/04/2016



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Couloir, wc, salle d'eau,

séjour/cuisine, Chambre 1, Chambre 2, Parking

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Couloir	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
séjour/cuisine	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Parking	Sol - Brut	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),



- *Les termites de bois sec*, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- *Les termites arboricoles*, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

<u>L 131-3 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mérule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mérule.

Article L126-24 du CCH: En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

<u>Article L 112-17 du CCH :</u> Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant



Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

- Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.
- Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

- Note: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.
- Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

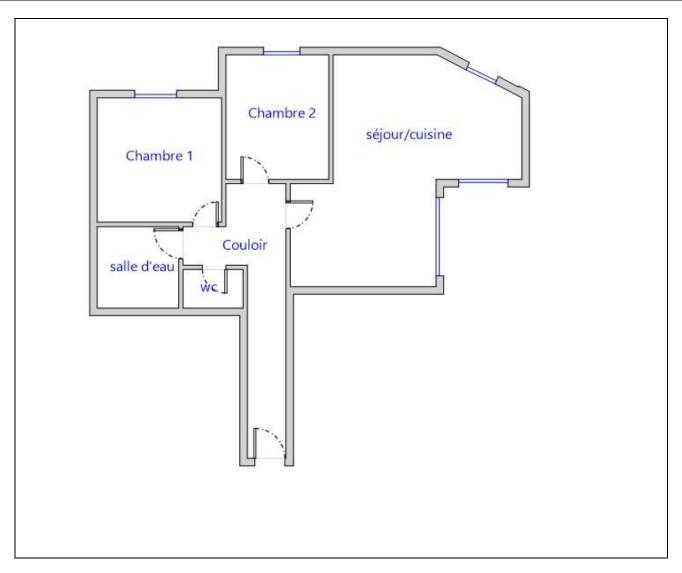
Visite effectuée le **15/03/2023** Fait à **TARBES**, le **15/03/2023**

Par : OSZUST



Annexe – Croquis de repérage





Annexe - Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe





227 VOTRE COURTIER:
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias: 07031035
Contact@diagnos.fr

Page 1/1

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

CLIC DIAGNOSTIC

4 CHEMIN DE LA VIEILLE COTE 64460 LABATUT

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2008320

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties règlementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante

- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
- prélèvements amiante

Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Diagnostic Etat de l'Installation Electrique

Diagnostic Etat de l'Installation Gaz

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Diagnostic Termites

Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 23/12/2022

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 12/12/2022



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 23/SOL/5403 Date du repérage : 15/03/2023 Heure d'arrivée : 11 h 45 Durée du repérage : 01 h 15

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage :..... APPARTEMENT

Parties du bien non visitées :.... Néant

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : Mr et Mme LERAY

Adresse : 2 BIS RUE DE LA LIBERTE

65460 BOURS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : Mr et Mme LERAY

Adresse:...... 2 BIS RUE DE LA LIBERTE

65460 BOURS

3. – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : OSZUST

Désignation de la compagnie d'assurance : MAVIT

Numéro de police et date de validité : 2011474 - 31/12/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT le 07/06/2016

Etat de l'Installation Intéri	ure d'Electricité	n° 23	/SOL	/5403
-------------------------------	-------------------	-------	------	-------



jusqu'au 06/06/2023. (Certification de compétence C1792)	

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 23/SOL/5403



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

×	-			
ш	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.			
	Anomalies avérées selon les domaines suivants : □ L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité. □ Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre. □ Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit. □ La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire. □ Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.			
	 ☐ Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage. ☐ Anomalies relatives aux installations particulières : ☐ Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement. ☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine ☐ Informations complémentaires : ☐ Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité 			
	Domaines	Informations complémentaires		
	IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA		
	courant différentiel	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur		

L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

résiduel à haute

sensibilité

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 23/SOL/5403



6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

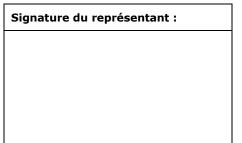
Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : 15/03/2023 Etat rédigé à TARBES, le 15/03/2023

Par: OSZUST





Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 23/SOL/5403



8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

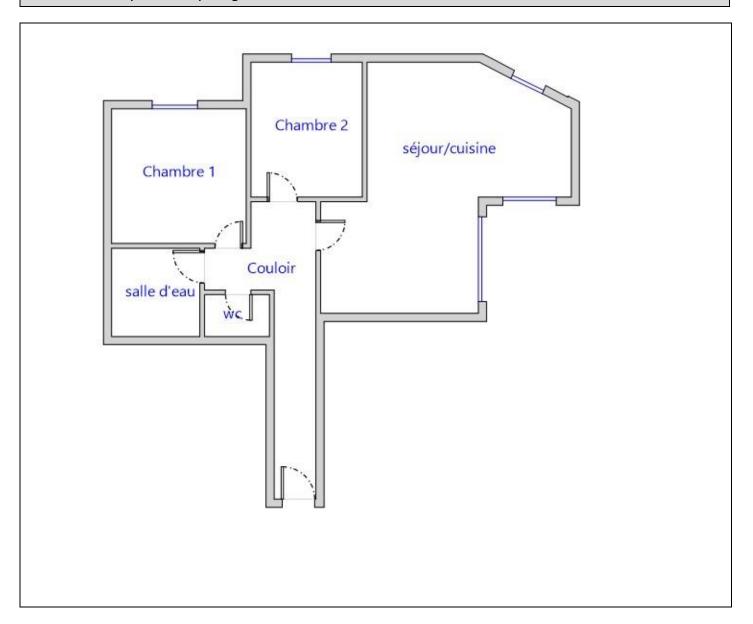
électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage



Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : <u>2365E0880824L</u> Etabli le : 17/03/2023 Valable jusqu'au : **16/03/2033**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

Aperçu non disponible



Adresse : 2 PLACE AU BOIS 65000 TARBES

Type de bien : Appartement

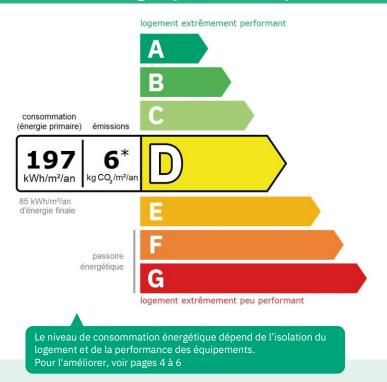
Année de construction: 2001 - 2005

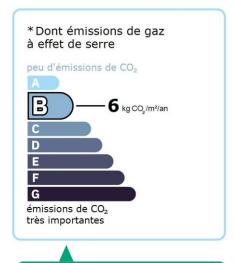
Surface habitable: 59,46 m²

Propriétaire: Mr et Mme LERAY

Adresse: 2 BIS RUE DE LA LIBERTE 65460 BOURS

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 369 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 914 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **740 €** et **1060 €** par a

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SAS SOLUTION DIAG

3 RUE MARIE SAINT FRAI 65000 TARBES

tel: 0562343620

Diagnostiqueur: OSZUST

Email: jordi@groupe-solution-diagnostic.fr

N° de certification : C1792

Organisme de certification : LCC QUALIXPERT





A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

ventilation 36% ventilation 36% ventilation 0% toiture ou plafond 0% murs 21% ponts thermiques plancher bas 0%

DPE

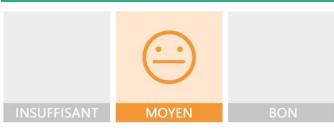


Système de ventilation en place



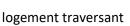
VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012





Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :







fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

54 %

auxiliaires énergie totale pour les

usages recensés:

11 714 kWh (5 093 kWh é.f.)

827 (359 é.f.)

entre 740 € et 1 060 € par an

entre 50 € et 80 €

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 104l par jour.

★ Electrique

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -23% sur votre facture soit -140€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 104ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

42l consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture soit -85€ par an

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement				
	description	isolation		
Murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	moyenne		
Plancher bas	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un local chauffé	Sans objet		
Toiture/plafond	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un local chauffé	Sans objet		
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants pvc Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants pvc Porte(s) bois opaque pleine	moyenne		

Vue d'ensemble des équipements			
		description	
	Chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)	
₽,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L	
*	Climatisation	Néant	
4	Ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012	
	Pilotage	Sans système d'intermittence	

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 400 à 600€

Lot	Description	Performance recommandée
Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau)	

Les travaux à envisager Montant estimé : 9900 à 14800€

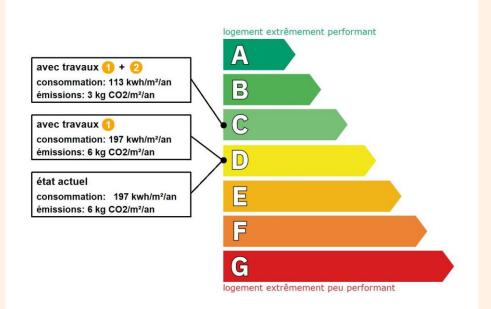
	Lot	Description	Performance recommandée
â	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme Travaux à réaliser par la copropriété	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Uw = 1,3 W/m ² .K
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4

Commentaires:

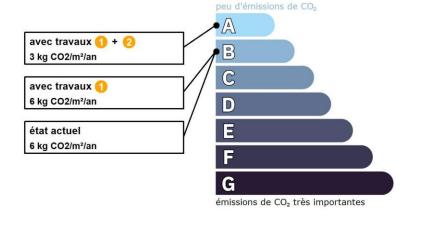
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

https://france-renov.gouv.fr/espacesconseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

https://france-renov.gouv.fr/aides





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE : Photographies des travaux

Référence du DPE : 23/SOL/5403 Date de visite du bien : 15/03/2023 Invariant fiscal du logement : N/A Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	P	Observé / mesuré	65 Hautes Pyrénées
Altitude	雀	Donnée en ligne	309 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	2001 - 2005
Surface habitable du logement	ρ	Observé / mesuré	59,46 m²
Nombre de niveaux du logement	P	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	42,14 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	Q	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 1 Nord, Est	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Document fourni	2001 - 2005
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	1,21 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	P	Observé / mesuré	2,9 m²
	Etat isolation des parois Aiu	P	Observé / mesuré	non isolé
Mur 2 Sud	Surface Aue	P	Observé / mesuré	12 m²
	Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	61,27 m²
Plancher	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un local chauffé
riancher	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	Observé / mesuré	inconnue

	Année de	<u></u>	Document fourni	2001 - 2005
	construction/rénovation			
	Surface de plancher haut	2	Observé / mesuré	61,27 m ²
	Type de local adjacent	<u>Q</u>	Observé / mesuré	un local chauffé
Plafond	Type de ph	2	Observé / mesuré	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation Année de	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	construction/rénovation	×	Valeur par défaut	2001 - 2005
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	5,28 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	12 mm
Fenêtre Nord	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	٥	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	٥	Observé / mesuré	15 - 30°
	Surface de baies	۵	Observé / mesuré	2,58 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est
	Orientation des baies	<u>.</u>	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
Porte-fenêtre Est	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	$\frac{Q}{2}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches Avancée I (profondeur des	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
	masques proches)	Ω	Observé / mesuré	< 2 m
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	0 - 15°
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	1,69 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	2,9 m²
	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Porte	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	12 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	ρ	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie			

	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Plafond
Pont Thermique 1	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	20 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Plancher
Pont Thermique 2	Type isolation	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	20 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Année installation	X	Valeur par défaut	2001 - 2005
Ventilation	Façades exposées	P	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	2001 - 2005
Chauffage	Energie utilisée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	\wp	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	1
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2022
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	P	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	P	Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : SAS SOLUTION DIAG 3 RUE MARIE SAINT FRAI 65000 TARBES Tél. : 0562343620 - N°SIREN : 917481632 - Compagnie d'assurance : MAVIT n° 2011474

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME 2365E0880824L





Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 23/SOL/5403 Date du repérage : 15/03/2023 Heure d'arrivée : 11 h 45 Durée du repérage : 01 h 15

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-l.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : Hautes-Pyrénées
Adresse : 2 PLACE AU BOIS
Commune : 65000 TARBES

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Non communiqué

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : Mr et Mme LERAY

Adresse: 2 BIS RUE DE LA LIBERTE

65460 BOURS

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : . Mr et Mme LERAY

Adresse : 2 BIS RUE DE LA LIBERTE

65460 BOURS

Repérage

Périmètre de repérage : APPARTEMENT

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : OSZUST

65000 TARBES

Numéro SIRET :..... 917481632

Désignation de la compagnie d'assurance : ... MAVIT

Numéro de police et date de validité : 2011474 - 31/12/2022

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Certificat de superficie nº 23/SOL/5403



Surface loi Carrez totale : 59,46 m² (cinquante-neuf mètres carrés quarante-six) Surface au sol totale : 59,69 m² (cinquante-neuf mètres carrés soixante-neuf)



Résultat du repérage

Date du repérage : **15/03/2023**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Couloir	8,79	9,02	
wc	1,4	1,4	
salle d'eau	3,16	3,16	
séjour/cuisine	26,11	26,11	
Chambre 1	9,53	9,53	
Chambre 2	10,47	10,47	

Superficie privative en m^2 du ou des lot(s):

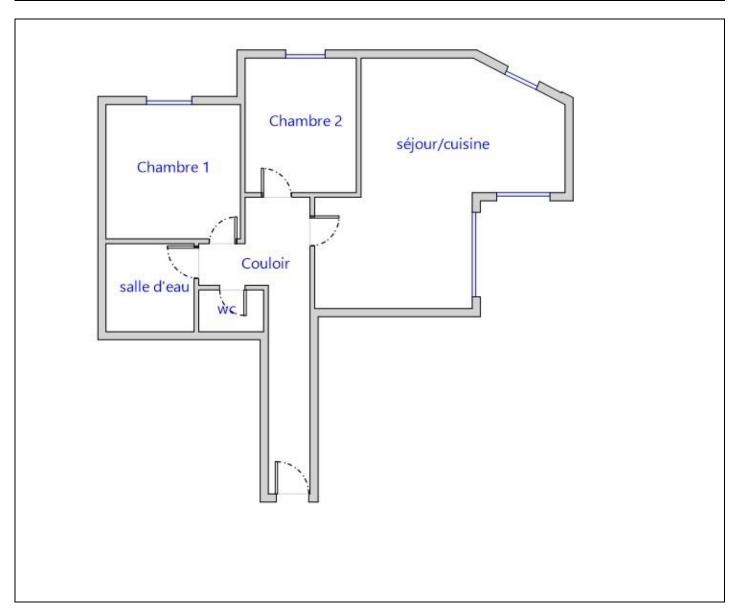
Surface loi Carrez totale : 59,46 m² (cinquante-neuf mètres carrés quarante-six) Surface au sol totale : 59,69 m² (cinquante-neuf mètres carrés soixante-neuf)

Fait à **TARBES**, le **15/03/2023**

Par: OSZUST

Aucun document n'a été mis en annexe







ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

2 PLACE AU BOIS 65000 TARBES

Adresse: 2 Place au Bois 65000 TARBES Coordonnées GPS: 43.230141, 0.079591

Cadastre: BC 384 Commune: TARBES Code Insee: 65440

Reference d'édition: 2172455 **Date d'édition:** 17/03/2023

Vendeur: LERAY Acquéreur:



PEB: NON Radon: NIVEAU 1 26 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE SEISME: NIVEAU 4

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Туре	Exposition	Plan de prevention					
Informatif PEB	NON	e bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit					
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4	onage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4				
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1	ommune à potentiel radon de niveau 1				
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construct 68)	tion ou modification du Bati	. (Loi ELAN, Article			
PPR Naturels	NON	Inondation Adour	Approuvé	02/02/2006			
Inondation	NON	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Adour	Approuvé	02/02/2006			
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers					
PPR Technologiques	NON	Risque industriel Effet thermique PPRT NEXTER Munitions	Approuvé	10/07/2012			
Risque industriel	NON	Risque industriel Effet de surpression PPRT NEXTER Munitions	Approuvé	10/07/2012			

[&]quot;Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

https://www.info-risques.com/short/ WKTBF

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



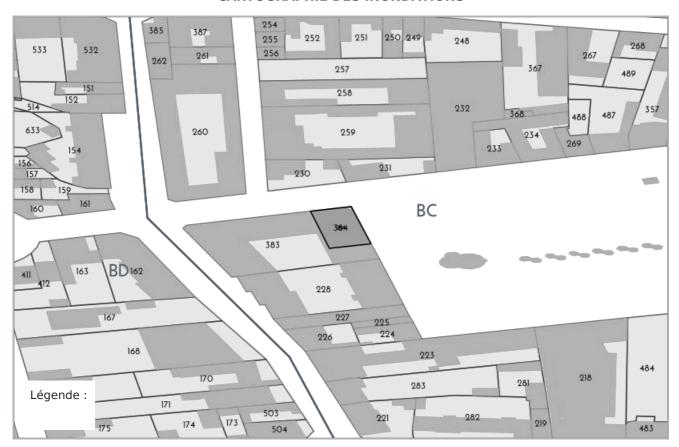
ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

oct ctat		ormations mises à disposition pa			
N° 65-2017-03-17-00	06 du	17/03/2017 Mi	s à jour le	05/2017	
Adresse de l'immeuble		Code postal ou Insee	Commune		
2 Plac	e au Bois	65000	TA	RBES	
Références cadastrales :		BC 384			
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention des i	risques naturels (PPRN)			
> L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PPR N		Oui	Non	Х
prescrit	anticipé	approuvé	date		
Si oui, les risques naturels pris en con	sidération sont liés à :				
inondation	crue torrentielle	remontée de na	ppe	avalanches	
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechni	que	feux de forêt	
séisme	volcan	aut	tres		
extraits des documents de ré	férence joints au présent état et l	permettant la localisation de l'imme	uble au regard des risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des pr	escriptions de travaux dans le règ	lement du PPRN	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été ré	alisés		Oui	Non	
Cituation de Viennesdele en mand	do de de la companya				
Situation de l'immeuble au regard > Le terrain est situé en secteur du rec	<u> </u>		Oui	Non	Х
	cui du trait de cote (erosion)			Non	^
Si oui , exposition à l'horizon des:			30 ans	100 ans	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention des	risques miniers (PPRM)			
> L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PPR M		Oui	Non	Χ
prescrit	anticipé	approuvé	date		
Si oui, les risques naturels pris en con	sidération sont liés à :				
1	mouvements de terrain	autres			
extraits des documents de ré	férence joints au présent état et p	permettant la localisation de l'imme	uble au regard des risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des pr	escriptions de travaux dans le règ	lement du PPRM	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été ré	alisés		Oui	Non	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention des l	risques technologiques (PPRT)			
> L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PPR T prescrit et non e	ncore approuvé	Oui	Non	Х
Si oui, les risques technologiques pris	en considération dans l'arrêté de	prescription sont liés à :			
cc	effet thermique	effet de si	urpression		
effet toxique					
> L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PPR T approuvé		Oui	Non	Х
> L'immeuble est situé dans le périmè	**	localisation de l'immeuble au regar			Х
> L'immeuble est situé dans le périmè	**	localisation de l'immeuble au regar			Х
> L'immeuble est situé dans le périmè	ments de référence permettant la	localisation de l'immeuble au regar			X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement	localisation de l'immeuble au regai	rd des risques pris en comp	te :	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription		rd des risques pris en comp	te :	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét	té réalisés	od des risques pris en comp Oui Oui Oui	te : Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge	ments de référence permettant la expropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le	é réalisés type de risques auxquels l'immeub	oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	nte : Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas le est exposé ainsi que leur gravité, prob	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a	ré réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat	oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	nte : Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règleme	ré réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat	oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	nte : Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas le est exposé ainsi que leur gravité, prob	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règleme	ré réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat	oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	nte : Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas le est exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une communi	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlement de sismicité classée en	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire	oui Oui Oui Oui Oui Oui oui oui	Non Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une communication très faible	ments de référence permettant la expropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlement de sismicité classée en zone 2 faible	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3	Oui Oui Oui Oui oui oui zone 4 X	Non Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une communication zone 1 trés faible Information relative à la pollution	ments de référence permettant la expropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlement de sismicité classée en zone 2 faible de sols	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3	Oui Oui Oui Oui Oui Oui Zone 4 Management	Non Non Non Non zone 5	
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlement de sismicité classée en zone 2 faible de sols rmation sur les sols (SIS)	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3 modérée	Oui Oui Oui Oui oui oui zone 4 X	Non Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info Situation de l'immeuble au regard	ments de référence permettant la expropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlement de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS)	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3 modérée	Oui	Non Non Non Non zone 5	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution	ments de référence permettant la expropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlement de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS)	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3 modérée	Oui Oui Oui Oui Oui Oui Zone 4 Management	Non Non Non Non zone 5	
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info Situation de l'immeuble au regard	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlemente de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementaire à potentiel radon de niveau :	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat intaire zone 3 modérée otentiel radon	Oui	Non Non Non Non Sone 5 forte	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commune Situation de l'immeuble au regard	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlemente de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementaire à parune à potentiel radon de niveau : d'un plan d'exposition au bru	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat intaire zone 3 modérée otentiel radon	Oui	Non Non Non Non Sone 5 forte	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une comm	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlement de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementaire à partier d'un plan d'exposition au brustre d'un PEB:	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat intaire zone 3 modérée otentiel radon	Oui	Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une communicate zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une communicate Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble est situé dans le périmè	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlement de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementaire à partier d'un plan d'exposition au brustre d'un PEB:	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3 modérée otentiel radon 3 iit (PEB)	Oui	Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commune zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une comm Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble est situé dans le périmè Si oui, les nuisances sonores s'élèven	ments de référence permettant la expropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlement de de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementaire à proune à potentiel radon de niveau d'un plan d'exposition au brustre d'un PEB:	ré réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3 modérée otentiel radon 3 iit (PEB) zone D zone C faible modérée	Oui	Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une communicate zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une communicate Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble est situé dans le périmè	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlemente de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementaire à proposition au brustre d'un plan d'exposition au brustre d'un PEB: t aux niveau:	ré réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3 modérée otentiel radon 3 iit (PEB) zone D zone C faible modérée	Oui	Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas dest exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commune zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une comm Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble est situé dans le périmè Si oui, les nuisances sonores s'élèven	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlemente de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementaire à prune à potentiel radon de niveau : d'un plan d'exposition au brustre d'un PEB: t aux niveau:	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3 modérée otentiel radon 3 iit (PEB) zone D zone C faible modérée	Oui	Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmè Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de presc Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pass est exposé ainsi que leur gravité, prob Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'info Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une comm Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble est situé dans le périmè Si oui, les nuisances sonores s'élèven Information relative aux sinistres	ments de référence permettant la xpropriation ou de délaissement ription ment, les travaux prescrits ont ét un logement, l'information sur le abilité et cinétique, est jointe à l'a du zonage sismique règlemente de sismicité classée en zone 2 faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementaire à prune à potentiel radon de niveau : d'un plan d'exposition au brustre d'un PEB: t aux niveau:	cé réalisés e type de risques auxquels l'immeub acte de vente ou au contrat de locat ntaire zone 3 modérée otentiel radon 3 iit (PEB) zone D zone C faible modérée	Oui	Non	X

Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018. "Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

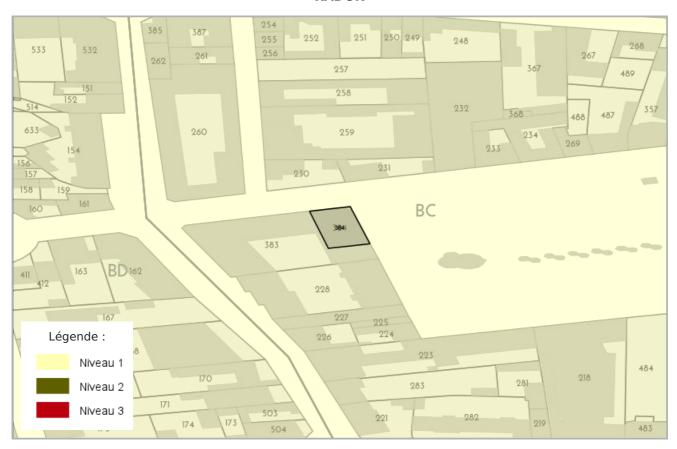
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



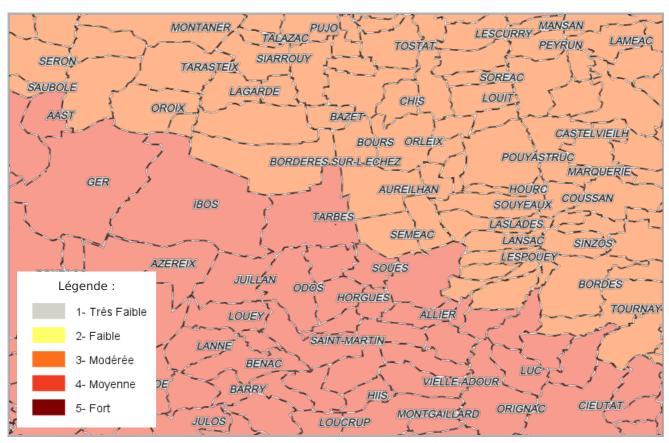
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



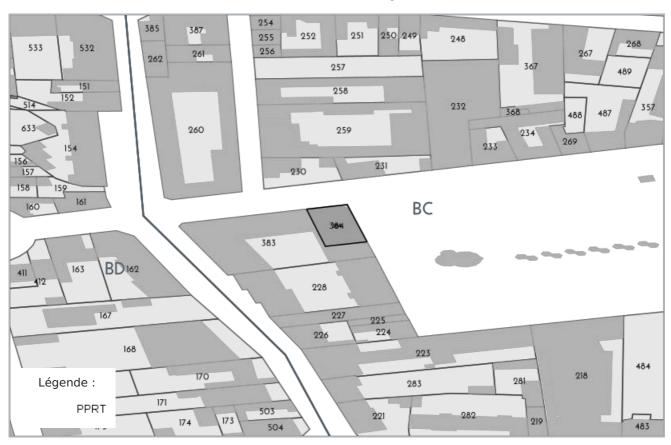
RADON



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



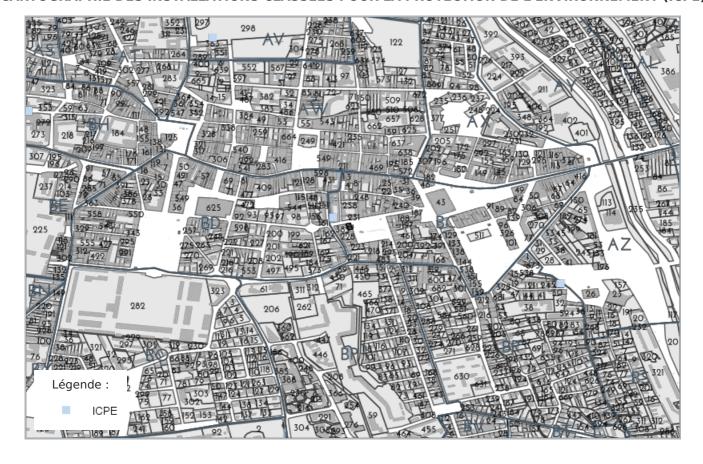
PPR TECHNOLOGIQUE



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL/BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES) BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

24 rue DESAIX TARBES		88 mètres
SSP3951119	VERDALLE (ENTREPRISE) / CONSTRUCTION MACHINES AGRICOLES	
En arrêt		
45 rue LARREY TARBES		91 mètres
SSP3950987	BAQUE / MECANICIEN , GARAGE	
En arrêt		
10 rue IV SEPTEMBRE DU TARBES		139 mètres
SSP3950523	SOUMEILHAN Henri (ENTREPRISE)(1924), MENJOU Henri (1909) / FQUE VERNIS	
En arrêt		
9 rue BELFORT TARBES		143 mètres
SSP3951145	BENAC Georges / GARAGE	
En arrêt		
89 rue MARECHAL FOCH TARBES		169 mètres
SSP3951152	TCHORBADJIAN / TEINTURERIE-PRESSING	
En arrêt	SOYLENE	
7 rue FRANCOIS MOUSIS TARBES		205 mètres
SSP3950652	DAZET Guy / ATELIER REPARATION + STATION SERVICE	
En arrêt	GARAGE MARCADIEU	
rue LAMARTINE TARBES		210 mètres
SSP3950864	LESTRADE Henri (ENTREPRISE) / TEINTURERIE	
En arrêt		
rue IV SEPTEMBRE DU TARBES		229 mètres
SSP3950558	FRANCAISE DE RAFFINAGE (CIE, SA) / DLI	
En arrêt	RELAIS LE FIGAROL	
49 rue IV SEPTEMBRE TARBES		273 mètres
SSP3950611	MULTI SERVICES AUTO (2003) , DANOS Jean Paul (1990), FAU Rnené (1964), ARAGNOUET R.(1956), PO (1939), DUPOUTS / GARAGE (DEPANNAGE, REMORQUAGE)	RTILLO
Indéterminé	GARAGE AUTO ASSISTANCE 65 (EN 1990) AUTOMOBILES ROSENGART (EN 1956)	
1 bis rue FOIRAIL DU TARBES		282 mètres
SSP3951614	DESPAUX PIERRE/CARBURANTS	
En arrêt		
28 rue FOCH MARECHAL TARBES		284 mètres
	EDANICAICE DEC MACACINIC DYDENIEENS / D. I.	204 11161165
SSP3950569 En arrêt	FRANCAISE DES MAGASINS PYRENEENS / DLI	
rue GONES DE TARBES		311 mètres
SSP3950571	CLOS / CONCESSIONNAIRE SOLEX	
	,	

7 rue MARCADIEU TARBES		365 mètres				
SSP3950919	PORTILLO Philippe / GARAGE					
En arrêt	GARAGE MARCADIEU					
32 rue LARREY TARBES		370 mètres				
SSP3950916	PYRENEES PEINTURE DECORATION (2003) / DEPOT PEINTURE ; ESCALONA (1939) / GARAGE					
Indéterminé						
Place MARCADIEU TARBES		384 mètres				
SSP3953454	PENE / dépôt de ferrailles					
Indéterminé	déterminé de la company de					
10 rue CARMES DES TARBES		406 mètres				
SSP3950965	BETBEZE Veuve (ENTREPRISE) / TANNERIE					
En arrêt						
5 rue ARAGO TARBES		412 mètres				
SSP3950662	VALEO / GARAGE					
Indéterminé						
Quai SCIERIE DE LA , QUAI ESTEVENET	TARBES	416 mètres				
SSP3950538	ARMANET M.J (1932), LAUREDE Marcel / ATELIER DE DISSOLUTION D'EXTRAITS TANNIQUES					
En arrêt						
3 rue ACHILLE FOULD TARBES		420 mètres				
SSP3950897	LAFITTE Edouard (ENTREPRISE) / FONDERIE					
En arrêt						
49 Place FOIRAIL , RUE DE LA MECANI	QUE , ET RUE DU FOULON TARBES	447 mètres				
SSP3950905	DUPONT Louis (ENTREPRISE) / SCIERIE ET FQUE DE MEUBLES					
En arrêt						
3 rue CARMES DES TARBES		450 mètres				
SSP3950898	ETIENNE Ferdinand (ENTREPRISE) / FONDERIE DE BONZE, Cu, Ni, Al					
En arrêt						
6 bis rue MARECHAL FOCH TARBES		451 mètres				
SSP3950829	LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ECLAIRAGE (STE) / USINE A GAZ					
En arrêt	USINE A GAZ					
9 rue BRAUHAUBAN TARBES		473 mètres				
SSP3950958	CARRET Fils (ENTREPRISE) / CORROIERIE					
En arrêt						
7 rue CIMETIERE ST JEAN DU TARBES		477 mètres				
SSP3950989	DENCAUSSE / FONDERIE DE CLOCHES					
En arrêt						
24 rue MARTINET DU TARBES		479 mètres				
SSP3950964	LACOUR (1913) , TOUNOU Jean (1879) / TANNERIE-CORROIRIE					
En arrêt						

9 rue CARMES DES TARBES	497 mètres
SSP3950972 En arrêt	SABATE LAYRISSE Eugene / TANNERIE

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS **C**LASSÉES POUR LA **P**ROTECTION DE L'**E**NVIRONNEMENT

41, bis rue Larrey 65000 TARBES		43 mètres	
SUNTEX PRESSING			
	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006804300		

Préfecture : Hautes-Pyrénées

Commune: TARBES

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

2 Place au Bois 65000 TARBES

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemi	nisation
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	OUI	NON
Sécheresse	01/05/1989	31/03/1990	27/12/2000	29/12/2000	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/10/2009	08/10/2009	11/02/2010	14/02/2010	OUI	NON
Sécheresse	01/01/2002	30/06/2002	03/12/2003	20/12/2003	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/12/2021	12/12/2021	16/12/2021	17/12/2021	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2014	26/01/2014	13/05/2014	18/05/2014	OUI	NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/08/1989	19/08/1989	14/02/1990	28/02/1990	OUI	NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	09/01/2006	22/01/2006	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/02/2009	12/02/2009	25/06/2009	01/07/2009	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/12/2019	14/12/2019	02/03/2020	13/03/2020	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/08/1997	16/08/1997	12/03/1998	28/03/1998	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/05/2005	16/05/2005	16/12/2005	30/12/2005	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	OUI	NON
Etabli le :		visa du vendeu		23/01/2003		
	Visa de	l'acquéreur				
Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire						
cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire						

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr